
FESTIVAL DU

6° Mouton édition /// ivRE



29
30

Juin

GENSAC 33890

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DU MOUTON IVRE

Les candidatures proposant des démonstrations visant à partager leur savoir-faire seront privilégiées lors de la sélection.

L'EXPOSITION-VENTE SE DÉROULE LE DIMANCHE UNIQUEMENT.

LA CANDIDATURE OFFRE LES DROITS D'UN EMPLACEMENT DE 8H À 18H LE DIMANCHE DANS LE VILLAGE DE GENSAC (33890). L'ARTISAN S'ENGAGE À REMETTRE L'EMPLACEMENT TEL QU'IL LA TROUVÉ À SON ARRIVÉE (AUCUN DÉCHET NE SERA TOLÉRÉ).

CANDIDATURE

Tout artisan de la filière laine ou des arts du fil peut se porter candidat pour participer à l'exposition-vente lors du festival du mouton ivre en remplissant le formulaire en ligne à cette adresse :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf_hUUFGljLbgJt2TqZyLkjacafeMtt2-ck26dVUuX8dm8eSw/viewform?usp=sf_link

LA SÉLECTION SERA DÉVOILÉE À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2023.

INSTALLATION

L'installation se fait à partir de 8 h le dimanche au matin. **En cas de retard, d'imprévu ou pour tout contre-temps se présentant à l'exposant.e, veuillez prévenir l'organisation du festival au 06 89 13 24 26.** Passé 9 h, l'emplacement n'est plus garanti.

TOMBOLA

Afin de maintenir le coût des emplacements au plus bas, le festival, qui est entièrement organisé par des bénévoles, est en partie financé par la TOMBOLA. Pour cette raison, nous vous demandons de contribuer en faisant don d'un lot. Nous avons la conviction que ce système contribue à faire connaître vos produits tout en faisant perdurer le festival au fil des années.

COMMUNICATION

Afin de réaliser la COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT, nous vous invitons à nous envoyer au minimum un VISUEL de bonne qualité représentant votre stand ou vos produits à l'adresse : cafetricot33890@gmail.com.

Cette image sera utilisée sur les réseaux sociaux et dans la presse dans les semaines qui précèdent le festival afin de communiquer sur votre travail et de promouvoir l'événement. N'hésitez pas à partager sur vos propres réseaux l'affiche que nous vous enverrons par mail lors de la validation de votre inscription, plus nous partageons sur les réseaux sociaux, plus nous sommes visibles.

HÉBERGEMENT

Durant le festival, une aire de camping-car est présente dans le bourg du village. Un parking est également réservé aux exposants. Des campings et des gîtes maillent notre territoire, n'hésitez pas à réserver le plus tôt possible (beaucoup de mariages sont organisés durant l'été).

RESTAURATION

Café le dimanche matin offert

AGRÉMENTS

Des toilettes sont disponibles derrière la mairie, direction « foyer lacour ».

Un point d'eau est accessible sur la place du village pour remplir vos bouteilles.

Une épicerie, un bureau de tabac & une pharmacie sont à votre disposition dans le centre du village (accessibles à pied). « Le Patio », restaurant, est ouvert dans le bourg.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION CAFÉ TRICOT

Aucun.e exposant.e ne pourra participer sans adhérer à l'association. Chaque exposant.e est responsable de ses créations et de son matériel, en cas de vol ou de dégradation, l'association ne saurait être tenue responsable. L'association se réserve le droit d'annuler l'événement pour des raisons majeures ne permettant pas sa réalisation notamment en termes de sécurité des personnes et des créations. L'association s'engage à fournir un emplacement à chaque exposant.e. retenu.e pour l'événement.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION : 5 €

PRIX DE L'EMPLACEMENT : 20 €

MONTANT TOTAL : 25 €

(Un seul chèque regroupant le montant total est suffisant)

Madame, monsieur, accepte le règlement ci-joint, s'engage à venir le 30 juin 2024, à **amener le matériel nécessaire à la présentation de ses créations (parasols, mobilier et poids en cas de vent : AUCUN BARNUM NI POIDS NE SERA FOURNI PAR LE FESTIVAL)**, à adhérer à l'association en joignant un chèque comprenant le prix de l'emplacement et l'adhésion de 5 € au bulletin d'inscription & autorise l'utilisation de l'image communiquée au festival afin de promouvoir l'événement sur les réseaux sociaux (Facebook & Instagram) et la presse.

L'inscription après validation de la candidature par l'organisation du Festival ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription, et du règlement à l'ordre « Association Café Tricot ».

Date et signature